

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER  
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES  
REUNI LE 24 JANVIER 2019**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

**Collège A** : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Graciela Villanueva.

**Collège B** : Patricia Cardona, Emmanuel Fureix, Amélie Guillin, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund, Stéphanie Wojcik.

**Collège BIATSS** : Sandrine Anconetti, Vincent Ronach

**Collège étudiants** :

**Collège personnalités extérieures** :

Parmi les **membres de droit** étaient présents : Karine Bellance

Parmi les **membres invités** étaient présents : Sergio Delgado, Nadia Duchêne, Sylvie Toscer-Angot, , Claire Sotinel, Serge Lhomme.

\*\*\*

### **1. Approbation des PV du conseil du 13 décembre 2018**

Après lecture des procurations et en l'absence d'amendements, le PV du conseil du 13 décembre 2018 est mis au vote.

***Le procès-verbal du 13 décembre est adopté à l'unanimité.***

### **2. Actualités**

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le conseil que plusieurs rapports d'incidents, de plaintes et d'injures écrites ont été transmis à la direction de l'UFR. Elle rappelle que certes la période est chargée, que la fatigue, le système universitaire qui met de plus en plus en concurrence les établissements, les équipes, les collègues, créent des tensions mais que cela ne justifie pas des comportements déplacés dans un contexte professionnel et ne peut les excuser. Elle rappelle le nécessaire respect entre collègues. Elle rappelle également que l'injure, l'insulte ou la diffamation relève de sanctions juridiques.

Le laboratoire IMAGER a reçu la visite des experts du HCERES. Les prochaines visites auront lieu aux mois de février et mars pour les 3 autres équipes. Lors de cette réunion, les échanges ont été positifs. La présence de l'UFR au côté du VP recherche a permis d'expliquer l'articulation DRV-Pôle recherche et de manifester un appui de la part de l'UFR sur le volet gouvernance.

Guillaume Marche précise que lors de l'entretien final des questions déjà traitées ont été reposées.

Jean-Marc Leblanc a participé à une réunion de la cellule Parcoursup qui s'est tenue lundi dernier. Il rappelle le calendrier :

- Début de saisie des vœux par les candidats : 22 janvier
- Fin de saisie des vœux : 14 mars
- Confirmation des vœux : 3 avril.

- Examen des vœux par les commissions d'examen des vœux (CEV): les dossiers seront accessibles à partir du 10 avril, la date limite de retour est fixée au 10 mai
- Fin de la procédure normale : 19 juillet
- Procédure complémentaire : du 25 juin au 14 septembre

Une commission sera organisée afin d'examiner les classements et les avis. L'établissement demande de communiquer les critères d'ordonnement des vœux ainsi que les dispositifs de réussite. Il est rappelé que la commission des vœux de l'UFR était, l'an passé, composée des responsables L1, des référents PE, des directions de département et de l'équipe de direction. Suite à la tenue de la commission, les PV, les listes d'émargement et les bases de critères de refus et d'ordonnement devront être transmis à la DEVE.

Jean-Marc Leblanc présente les changements liés à la plateforme. Le délai de réponse pour les candidats est de 5 jours du 15 au 19 mai et de 3 jours à partir du 20 mai. Les candidats auront la possibilité de paramétrer une réponse automatique sur leur vœu privilégié. La fiche avenir sera simplifiée. Une information sera transmise aux candidats concernant le rang du dernier appelé.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise que le critère de la régionalisation a été imposé. Elle rappelle qu'une commission avait largement échangé à ce sujet et avait auparavant pris cette position.

Une discussion s'ensuit sur la communication autour des formations et les salons. Il est demandé que la SCUIO transmette un calendrier des différents salons ou événements pour que des enseignants et étudiants puissent s'y rendre. Anne-Lise Humain-Lamoure précise que la location des stands coûte très cher mais que l'UFR transmet au SCUIO la documentation nécessaire. Jean-Marc Leblanc transmet aux départements au premier semestre chaque année des appels concernant les événements organisés pour faire connaître les formations : « matinées de l'orientation », « rencontre avec les enseignants de Terminale », « Envie de savoirs », Journées portes ouvertes (JPO), appels auxquels tous les départements ne répondent pas toujours. Elle rappelle également que l'équipe de direction répond à toutes les sollicitations du SCUIO ou de partenaires extérieurs comme le Salon des masters organisé par le journal Le Monde.

Parmi les exemples d'actions qui ont été menées est évoqué le projet « Veni, Vidi, Vici » qui avait bénéficié de financements particuliers et avait été organisé sur trois ans. Il comportait des visites de campus, du CROUS, des mini-cours et la mise en place d'un journal des lycéens avec les lycées partenaires ce qui supposait le déplacement régulier de collègues dans les lycées.

Jean-Marc Leblanc rappelle que la JPO aura lieu le samedi 9 février. Il précise qu'un appel aux étudiants volontaires a été effectué via les directions de département. Les étudiants intéressés peuvent encore s'inscrire sur le lien envoyé. Il rappelle qu'il serait souhaitable que tous les départements soient représentés et indique que des conférences auront lieu lors de cette journée pour présenter les études et débouchés en LLSH ou des formations spécifiques.

Le montant correspondant à la rémunération des missions d'enseignement ERASMUS+ n'a pas été remboursé à l'UFR en 2018. En 2019, il est possible que la situation soit identique car il est envisagé par la vice-présidence des relations internationales de mettre fin au dispositif incitatif de rémunération de ces missions. Dans ce cas, les missions sur service seront maintenues et prises en charge par l'UFR pour la dernière fois, les missions prévues au-delà du service ne seront pas rémunérées. Dans ce dernier cas, l'annulation des missions reste possible. Le Vice-Président RI a précisé que l'UFR ne sera pas « pénalisée » en cas d'abandon massif.

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le conseil que l'équipe présidentielle n'a pas répondu à l'invitation du 14 février. Elle propose que ce créneau puisse être utilisé notamment pour avancer dans l'accréditation des formations.

### **3. Votes d'étapes sur l'accréditation des formations**

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le Conseil que le calendrier et le modus operandi a été modifié à la demande des composantes. Le modèle des maquettes sera plus simple. Les membres du conseil trouveront sur la plateforme la notice dans le dossier « Accréditation formation 2020-2024 ».

Le calendrier est le suivant :

- Fiche AOF par mention et par niveau : 4 février
- Conseil plénier : 14 février
- Remise des maquettes : 1<sup>er</sup> mars
- Vote des maquettes : 28 mars

En cas de création de nouveaux parcours, un document plus conséquent est à remplir et un tableau de l'équipe pédagogique est à joindre.

La remise des maquettes à la date du 1<sup>er</sup> mars permettra de rencontrer à nouveau les départements et de voter les maquettes lors du conseil du 28 mars.

Jean-Marc Leblanc informe le Conseil que certains étudiants de L2 ont des difficultés pour s'inscrire en option « faculté » en raison du manque de place. Un bilan a été demandé aux secrétariats pédagogiques.

Il précise également qu'il est nécessaire que les départements ouvrent des options F à chaque semestre aux autres départements. Il indique qu'un cadrage sera discuté lors d'un prochain conseil.

Jean-Marc Leblanc présente une proposition d'architecture de la L1 sur la base des discussions menées en commission pédagogie-moyens :

- organisation en 3 blocs : disciplinaire, ouverture disciplinaire, méthodologie.
- les blocs 2, les TICE et les 2 langues vivantes sont maintenus en l'état. La suppression d'une langue vivante présenterait un risque pour certains cours de l'ansad et aurait un impact sur le service des enseignants concernés.
- le bloc disciplinaire en L1 passe au S1 de 4h30 à 6h, parallèlement la méthodologie du travail universitaire (MTU) ainsi que l'expression française aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestre passent de 2h à 1h30.

Une discussion s'engage sur ces points et sur les intitulés proposés. Il est convenu que les intitulés définitifs seront à redéfinir, seule la structuration est proposée au vote.

La proposition d'une structuration en trois blocs au S1 et au S2 est mise au vote.

***Les 3 blocs au S1 et au S2 sont adoptés à l'unanimité.***

La proposition d'un bloc disciplinaire à 6h, la méthodologie du travail universitaire (MTU) ainsi que l'expression française aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres passent à 1h30 est mise au vote.

***Cette proposition est adoptée à l'unanimité.***

La proposition du maintien de la LV2 aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres est mise au vote.

***Cette proposition est adoptée à la majorité moins 1 voix contre et 1 abstention.***

Il est précisé que les parcours professorat des écoles et du 2<sup>e</sup> degré restent identiques.

Jean-Marc Leblanc présente une proposition de refonte du parcours « communication » (et non plus « SIC ») qui permet notamment la création d'un cours supplémentaire aux semestres 1, 3 et 5, à coûts constants. Il rappelle également que les cours du parcours communication doivent remplacer dans toutes les maquettes des enseignements (et non s'ajouter) et être mis en parallèle des options a minima des parcours enseignement 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré en L2 et L3.

Un membre du Conseil demande les effectifs du parcours SIC.

Stéphanie Wojcik répond L1 : 21, L2 : 20 et L3 : 12. Elle précise que ce parcours permet une plus grande attractivité des formations.

Après de nombreux échanges, la proposition du parcours « communication » est mise au vote.

***Le parcours « communication » est adopté à l'unanimité sous réserve que le département de Communication qui n'a pu se réunir en amont du Conseil se prononce favorablement.***

En ce qui concerne les options transversales en L2/L3, il est rappelé que l'Université impose entre 3 et 6 ECTS en options T par cursus. L'établissement conseille de les placer plutôt au 1<sup>er</sup> semestre sans obligation. Jean-Marc Leblanc propose que chaque parcours ait une option

T obligatoire sur toute la durée du cursus et qu'une autre puisse, au choix du département, figurer parmi des cours à choix. Un fléchage des options T dans les livrets est évoqué

En ce qui concerne les « options faculté » en L2/L3, il est proposé que le principe précédent reste identique : deux options obligatoires par parcours sur la durée de la L2 et/ou de la L3. Il est nécessaire que tous les départements en proposent. Dans l'offre actuelle, les « options faculté » sont présentes dans toutes les maquettes mais de façon déséquilibrée. Le cadrage est à revoir pour la prochaine NOF. L'objectif serait de pérenniser et de stabiliser les options pendant deux à trois ans par un vote en Conseil.

Le tableau des mentions et parcours envisagés dans le cadre de l'accréditation a été présenté et commenté lors de la commission pédagogie/moyens. Anne-Lise Humain-Lamoure souligne les principaux changements examinés. De nouvelles formations ou mentions sont discutées : le DU Allemand, le DU Communication, la mention FLE, la création d'une classe préparatoire universitaire (CUPGE), le parcours méditerranéen, la formation RPCM en FA dans le contexte de l'ouverture récemment annoncée d'un DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet dont les débouchés sont très proches de ceux de RPCM. Quelques problèmes restent en suspens. Anne-Lise Humain-Lamoure alerte sur le fait que certains parcours seront en concurrence avec des parcours de masters de l'AEI en fin de licence. Il est proposé de reporter le vote à un Conseil supplémentaire le 14 février.

### **Questions diverses**

Pas de questions diverses